



COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT

(Comité ministériel conjoint
des
Conseils des Gouverneurs de la Banque et du Fonds
sur le
transfert de ressources réelles aux pays en développement)



Le 14 avril 2005
DC2005-0009

DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Les membres du Comité du développement trouveront ci-joint, pour information, le texte de la déclaration écrite de M. Rodrigo de Rato, Directeur général du Fonds monétaire international, qui sera présentée à la soixante-et-onzième du Comité, le 17 avril 2005, à Washington.

* * *

COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT : DÉCLARATION ÉCRITE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

I. INTRODUCTION

1. Nous nous réunissons à une époque où les partenaires pour le développement doivent redoubler d'efforts pour tenir les engagements pris à Monterrey en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le fait que la reprise de la croissance mondiale se confirme nous offre une bonne occasion de nous attaquer aux facteurs de vulnérabilité à court terme, provoqués par la hausse des prix du pétrole et les grands déséquilibres de l'économie mondiale, qui sinon menaceraient les perspectives de croissance, d'emploi et de réduction de la pauvreté.

2. L'année 2005 représente une étape importante sur le chemin qui mène vers les objectifs du Millénaire pour 2015, surtout à un moment où la communauté internationale se prépare pour l'Assemblée générale des Nations Unies qui se tiendra en septembre. Le Rapport de suivi mondial pour cette année, qui a été préparé par les services de la Banque et du FMI, nous présente l'état actuel des progrès accomplis par les pays dans la mise en place de politiques et d'institutions solides et examine les principales mesures nécessaires pour atteindre les OMD¹. Il met en évidence quatre grands domaines d'action: accélération et maintien de la croissance, développement des services de mise en valeur des ressources humaines, accroissement de l'aide et amélioration de son efficacité, réduction des obstacles au commerce. Dans cette optique, il insiste particulièrement sur les défis auxquels l'Afrique subsaharienne est confrontée. Si les pays en développement progressent dans la mise en œuvre de politiques macroéconomiques bien conçues, il reste beaucoup à faire, notamment pour créer les conditions d'une croissance tirée par le secteur privé, d'une gestion publique efficace et du développement des services de mise en valeur des ressources humaines. Le rapport indique que les pays développés doivent augmenter nettement le montant et l'efficacité de l'aide publique au développement et accorder plus d'attention aux efforts de coopération pour soutenir la croissance mondiale à moyen terme. Il faudra aussi une action collective de tous les pays pour mener à bien le programme de réformes du système commercial et arriver bientôt à une conclusion ambitieuse du cycle de Doha. Le rapport souligne aussi que les institutions financières multilatérales doivent renforcer et affiner leur soutien aux pays à faible revenu, en s'appliquant davantage à atteindre les OMD dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté (SRP), en adaptant leurs instruments pour mieux répondre aux besoins des pays membres, en fournissant une meilleure assistance au renforcement des capacités et des institutions, enfin en insistant davantage sur les résultats concrets et sur la responsabilisation..

3. Le FMI examine les orientations qu'il pourrait prendre dans les années à venir pour faire face aux défis que présente l'environnement mondial. Les récents débats du Conseil d'administration sur la stratégie à moyen terme du FMI ont montré qu'il existait un accord profond sur la mission essentielle de l'institution, qui consiste à faire progresser la santé du système financier mondial, l'adoption de politiques judicieuses et les résultats économiques dans

¹ *Global Monitoring Report 2005 — MDGs: From Consensus to Momentum* (SM/05/102, 14/3/05).

les pays membres². Après avoir obtenu l'opinion du Comité monétaire et financier international sur cette stratégie lors des Assemblées de printemps, nous déterminerons ses conséquences opérationnelles et organisationnelles, y compris les changements de priorités et les compromis qu'elle pourrait nécessiter dans les principales activités du FMI, suffisamment tôt pour les Assemblées annuelles de 2005. Dans la présente déclaration, je résumerai l'évaluation des perspectives de l'économie mondiale selon le FMI et j'expliquerai de façon plus détaillée les efforts qu'il accomplit en vue d'examiner, d'affiner et de renforcer ses activités pour aider les pays membres à faible revenu à accélérer leur croissance et à progresser rapidement vers les OMD.

II. ENVIRONNEMENT MONDIAL ET POLITIQUES MISES EN OEUVRE

A. Perspectives globales et politiques mises en oeuvre

4. L'expansion mondiale est restée soutenue dans l'ensemble, la croissance mondiale se situant au taux annuel le plus élevé — 5,1% — que l'on ait connu depuis près de 30 ans³. Ce chiffre s'explique par une croissance solide dans certains pays industrialisés et par une expansion rapide dans plusieurs économies en développement, notamment en Chine. La croissance a été soutenue par des politiques macroéconomiques judicieuses et des conditions favorables sur les marchés financiers. En 2005, la croissance devrait fléchir quelque peu, sous l'effet du resserrement des écarts de production, d'une certaine élimination des politiques macroéconomiques accommodantes et de la hausse du prix du pétrole.

5. Après être tombée à des niveaux exceptionnellement bas au milieu de 2003, l'inflation a légèrement augmenté dans toutes les régions du monde, sous l'effet conjugué de la forte croissance et des cours élevés des produits de base. Le risque d'une remontée de l'inflation semble faible dans la plupart des pays, étant donné le resserrement monétaire en cours dans certains pays industrialisés et l'ancrage relativement solide des anticipations inflationnistes. L'évolution des marchés financiers a été dominée par le changement des attentes relatives au rythme et au calendrier du resserrement monétaire aux États-Unis. Jusqu'à présent, l'ajustement du marché à la hausse des taux d'intérêt longs s'est opéré de manière ordonnée.

6. Le risque serait plutôt au ralentissement, du fait de la possibilité d'une nouvelle hausse importante du prix du pétrole, du déséquilibre de plus en plus marqué de l'expansion mondiale et des tensions inflationnistes plus élevées que prévu, qui pèseraient sur les conditions sur les marchés financiers, particulièrement aux États-Unis. En particulier, les conditions resteront probablement difficiles sur les marchés pétroliers dans l'avenir proche, étant donné que les capacités de production inemployées sont à leur plus bas et que la demande continue d'augmenter. De plus, le caractère déséquilibré de l'expansion mondiale, s'il devait persister, pourrait accroître le risque que la croissance ralentisse plus tôt que prévu. Enfin, s'il y avait une accentuation des tensions inflationnistes plus forte que prévu, cela accélérerait l'allure du durcissement monétaire, avec les conséquences graves que cela peut comporter pour les marchés

² *La stratégie à moyen terme du FMI — Cadre stratégique et réflexions initiales* (SM/05/78, 04/3/05).

³ *World Economic Outlook: Prospects and Policy Issues* (EBS/05/35, Supplement 1, 17/3/05).

financiers et surtout pour le marché immobilier. En tout état de cause, la transition inéluctable vers des taux d'intérêt plus élevés devra s'inscrire dans le cadre d'une campagne de communication vers les marchés afin de préserver l'expansion économique et de faciliter un ajustement ordonné.

7. Plusieurs facteurs de vulnérabilité à moyen terme exercent une influence croissante sur les perspectives de l'économie mondiale. Les déséquilibres des transactions courantes se sont accrus à l'échelle de la planète et l'on ne peut pas espérer que la situation s'améliore dans l'avenir proche. Ce phénomène pourrait augmenter le risque de mouvements brusques sur les taux de change. De plus, encore que le rééquilibrage des finances publiques soit engagé dans de nombreux pays, les positions budgétaires restent très difficiles dans certains pays, ce qui représente une menace grave dans le moyen terme pour la stabilité macroéconomique. En outre, les faiblesses structurelles freinent la croissance dans les domaines essentiels de l'économie et augmentent sa vulnérabilité aux chocs.

8. Les perspectives généralement favorables nous offrent l'occasion de remédier aux facteurs de vulnérabilité à moyen terme en :

- corrigeant les déséquilibres des transactions courantes dans le monde, notamment par un assainissement budgétaire à moyen terme aux États-Unis, la poursuite des réformes structurelles dans la zone euro et au Japon de manière à accroître la demande intérieure et la croissance, par un nouveau renforcement du secteur financier au Japon, et par un assouplissement des taux de change en Asie;
- accélérant le rythme des réformes structurelles dans les pays en développement afin de leur permettre d'augmenter leur résistance aux chocs et d'être mieux à même de tirer parti des possibilités qu'offre la mondialisation ; de plus, les pays qui ont accès aux marchés des capitaux devraient profiter des conditions favorables qu'ils offrent pour renforcer encore leur position ;
- accroissant la compétitivité grâce à l'ouverture des marchés qui résulterait d'une libéralisation des échanges suffisamment ambitieuse dans le cadre du cycle de Doha, notamment en améliorant l'accès des pays en développement au marché;
- renforçant les positions budgétaires à moyen terme dans les pays industrialisés et en développement pour absorber, entre autre choses, les mutations démographiques.

B. Perspectives régionales et politiques mises en oeuvre

9. L'expansion de l'activité reste tirée par les *États-Unis*. L'investissement des entreprises conserve certes sa vigueur, mais la consommation des ménages pourrait se contracter, à mesure que l'impulsion des politiques macroéconomiques antérieures et du refinancement des crédits hypothécaires s'atténue. Étant donné que les tensions inflationnistes sont relativement modérées, un resserrement mesuré de la politique monétaire des États-Unis paraît justifié à l'heure actuelle. Il faudra aussi procéder à un assainissement significatif de la situation budgétaire pour assurer la viabilité à moyen terme et stimuler l'épargne intérieure afin de faciliter

l'ajustement ordonné des déséquilibres mondiaux. Les prévisions de 2005 pour la *Zone Euro* ont été révisées à la baisse, du fait que la modeste reprise des dernières années s'est essouffée au second semestre 2004. Comme l'inflation de base tend à diminuer, la politique monétaire de la zone euro devrait conserver une orientation accommodante jusqu'à ce qu'une reprise autoalimentée de la demande intérieure se concrétise. Il faudra aussi prendre d'autres mesures pour corriger les déséquilibres budgétaires et faire face aux tensions exercées sur les finances publiques par le vieillissement de la population. Au *Japon*, l'économie a stagné pendant la plus grande partie de 2004, mais une série d'indicateurs laissent espérer que la croissance va reprendre en 2005, grâce à l'amélioration des données fondamentales dans le secteur financier et les entreprises ainsi que sur le marché du travail. Le redressement de l'activité offre aussi un cadre propice aux économies budgétaires et à la poursuite des réformes des entreprises et des banques. Toutefois, l'orientation monétaire accommodante devrait être maintenue jusqu'à ce que les anticipations déflationnistes se soient totalement dissipées.

10. Les pays émergents ont enregistré des résultats économiques satisfaisants en 2004.

- Les *pays émergents d'Asie* ont continué d'afficher une croissance forte, sous l'influence conjuguée de la reprise mondiale, de politiques macroéconomiques accommodantes et de la croissance vigoureuse de la demande intérieure. À des degrés divers, les pays peuvent envisager de poursuivre le resserrement monétaire progressif, qui serait plus efficace s'il s'accompagnait d'un assouplissement des taux de change. Si l'on peut prévoir un léger tassement de la croissance dans la région pour 2005, beaucoup dépendra de l'évolution en Chine.
- En *Amérique latine*, la reprise a dépassé les prévisions et elle devrait être solide cette année. Elle a été soutenue par un environnement extérieur favorable, des politiques macroéconomiques saines, une hausse des cours des produits de base et, plus récemment, une reprise de la demande intérieure. Les besoins élevés de financement extérieur restent un important facteur de vulnérabilité—surtout si les taux d'intérêt mondiaux augmentent— qui devrait être neutralisé par la diminution des ratios de la dette publique.
- Les *pays émergents d'Europe* ont connu la croissance la plus forte qu'ils aient enregistrée depuis le début de la transition vers l'économie de marché et dans certains pays des mesures pourraient s'imposer à brève échéance pour éviter la surchauffe. A moyen terme, les pays devront poursuivre les réformes structurelles afin de continuer à améliorer le climat de l'investissement et la compétitivité, et développer pleinement les institutions nécessaires au bon fonctionnement d'une véritable économie de marché.

11. Au *Moyen-Orient et en Asie centrale*, la croissance a été forte en 2004 grâce à la hausse des prix de l'énergie et des métaux. Elle devrait ralentir en 2005, mais la région continuera probablement à bénéficier de l'expansion mondiale et de la libéralisation du commerce. Eu égard au taux de chômage élevé dans certaines parties de la région, il faudra nécessairement accélérer les réformes de grande envergure pour améliorer le climat de l'investissement afin que ces pays réunissent les conditions propices à une croissance forte et durable.

12. En *Afrique subsaharienne*, la croissance a atteint l'an dernier le taux le plus élevé depuis huit ans et les perspectives restent solides, grâce à l'amélioration des politiques

macroéconomiques, à la hausse des prix des produits de base, à l'allègement de la charge de la dette extérieure et aux progrès des réformes structurelles. Même si la plupart des pays continuent d'entreprendre des réformes, au rythme actuel ils seront probablement loin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Ils doivent intensifier leurs efforts de réforme en facilitant l'activité du secteur privé, en développant leur infrastructure et en renforçant leurs institutions.

III. APPUI AUX PAYS MEMBRES À FAIBLE REVENU

A. Le rôle du FMI dans les pays membres à faible revenu

13. Le FMI continue de s'impliquer totalement dans les efforts qui sont accomplis pour aider les pays à faible revenu à accélérer la croissance, réduire la pauvreté et atteindre les OMD. En tant qu'organisation financière internationale qui regroupe presque tous les pays du monde, le FMI est particulièrement bien placé pour travailler à la mise en œuvre du consensus de Monterrey. Il apporte à ses pays membres à faible revenu une assistance pour qu'ils instaurent la stabilité macroéconomique et financière et édifient des institutions dans ses principaux domaines de compétence afin d'obtenir une croissance durable et la réduction de la pauvreté. L'appui du FMI comprend les conseils de politique économique, le renforcement des capacités et l'assistance financière. En outre, il plaide énergiquement en faveur d'un soutien international plus important et plus efficace aux pays à faible revenu et joue un rôle dans la coordination de cet appui.

14. En septembre 2004, le Conseil a mis en lumière plusieurs questions portant sur le rôle du FMI qui nécessitaient un travail supplémentaire avant que l'on puisse tirer des conclusions⁴. Les travaux récents se sont concentrés sur les points suivants : donner un cadre opérationnel aux efforts en vue d'atteindre les OMD, renforcer les instruments d'action avec les pays à faible revenu et aider les pays membres à atteindre et à préserver la viabilité de la dette. Toutefois, il est de plus en plus évident que l'on ne pourra traiter ces divers éléments qu'en adoptant une approche globale. Pour prendre un exemple, le récent débat sur un nouvel allègement de la dette a soulevé des questions essentielles concernant le coût de cette mesure et les sources éventuelles de son financement, ses conséquences possibles pour les opérations futures au titre de la FRPC et les besoins actuels des pays membres à faible revenu. Par conséquent, le FMI devra dans les prochains mois mener à bien une tâche prioritaire qui consistera à regrouper dans un seul cadre les travaux sur l'implication de l'institution dans le processus SRP, la conception des programmes au titre de la FRPC, le système de signalisation et l'allègement de la dette, regroupement qui clarifiera le rôle du FMI dans les pays à faible revenu.

B. Le soutien aux efforts des pays à faible revenu pour atteindre les OMD

15. Le Rapport de suivi mondial pour cette année souligne que, malgré l'amélioration de la croissance, la plupart des pays —surtout en Afrique subsaharienne—éprouveront d'énormes difficultés pour atteindre les OMD. Il est donc urgent de prendre des mesures audacieuses si l'on

⁴ *IMF Executive Board Reviews the Role of the Fund in Low-Income Member Countries*, Note d'information au public (NIP) n° 04/110, 30 septembre 2004.

veut parvenir à ces objectifs. Le rapport présente une liste d'actions accélérées et concertées pour les pays en développement et développés, qui comporte cinq points :

- inscrire les actions visant à atteindre les OMD dans des stratégies de développement pilotées par les pays, qui devraient fixer des objectifs à moyen terme pour la marche vers les OMD et les lier à un cadre budgétaire à moyen terme;
- créer les conditions d'une croissance dynamique tirée par le secteur privé;
- renforcer les services de mise en valeur des ressources humaines en développant massivement les services d'éducation et de la santé ainsi que l'infrastructure d'alimentation d'eau et d'assainissement;
- accroître notablement le montant et l'efficacité de l'aide;
- démanteler les obstacles au commerce, améliorer l'accès aux marchés et conclure rapidement les négociations du cycle de Doha.

16. Le FMI, dans le cadre de son mandat et de ses compétences, est prêt à œuvrer pour transformer les recommandations du rapport en réalités. Il travaille déjà, avec ses partenaires pour le développement, à faire de l'approche SRP un outil opérationnel pour la mise en œuvre et la coordination des efforts en vue de promouvoir la croissance, la réduction de la pauvreté et la réalisation des OMD. L'implication du FMI dans le processus SRP joue un rôle important dans l'élaboration de ses conseils de politique économique. Dans cette optique, il a modifié son fonctionnement pour donner plus d'efficacité à ses stratégies de réduction de la pauvreté et faciliter leur internalisation⁵. Pour étendre davantage les dimensions opérationnelles de l'approche SRP, le FMI, avec ses partenaires pour le développement, prépare un examen en profondeur de ce dispositif, qui tirera les leçons de l'expérience des pays dans la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté et de celle des donateurs dans le soutien qu'ils apportent à ces efforts⁶.

17. Le FMI travaille aussi avec les pays membres à faible revenu et la communauté internationale pour mettre en place des politiques judicieuses et renforcer les capacités et les institutions. Il aide les pays à préserver la stabilité macroéconomique et financière en leur fournissant des conseils de politique économique, une assistance technique et un financement. Il met actuellement l'accent sur les problèmes que pose la gestion d'une forte augmentation de l'aide étrangère. Le FMI continue d'aider les pays à édifier des institutions solides, qui permettent au secteur public de mieux mobiliser les recettes et d'améliorer la gestion budgétaire, éléments essentiels au développement des services publics. En outre, il assiste les pays membres dans

⁵ *IMF Executive Board Reviews Poverty Reduction Strategy Papers — Progress in Implementation*, Note d'information au public (NIP n° 04/113, 30 septembre 2004, Corrigée: 8/12/04. *Poverty Reduction Strategy Papers — Proposed Amendments to the Poverty Reduction and Growth Facility (PRGF) Trust and the PRGF-HIPC Trust Instruments*, 4 novembre 2004.

⁶ *Note conceptuelle, Rapport conjoint Banque mondiale— FMI sur l'avancement de la mise en oeuvre des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté*, Examen 2005 des SRP, 2 février 2005.

l'amélioration de leurs méthodes de gouvernement, notamment par des réformes juridiques et réglementaires dans son domaine de compétence, facteurs qui jouent un rôle important dans l'essor du secteur privé. Il aide aussi les pays membres à se conformer aux pratiques optimales dans le domaine de la transparence budgétaire, notamment par l'Initiative pour la transparence des industries extractives.

C. Modalités du financement des OMD

18. Le financement des OMD occupe cette année une place prépondérante parmi les grands dossiers internationaux, d'autant plus que la communauté internationale se prépare au Sommet des Nations-Unies sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui doit se tenir en septembre. Le rapport de suivi mondial conclut que l'aide publique au développement (APD) reste nettement inférieure au niveau d'aide dont les pays en développement ont besoin et dont ils pourraient faire bon usage. Il note que l'APD devrait être au moins doublée au cours des cinq années à venir pour permettre la réalisation des OMD, en particulier dans les pays à faible revenu et en Afrique subsaharienne, par une augmentation des budgets d'aide et la recherche de mécanismes d'aide novateurs. Cependant, le rythme d'accroissement de l'aide doit tenir compte de la capacité d'absorption des pays bénéficiaires. Il est tout aussi important d'améliorer qualitativement l'aide en faisant de l'application résolue de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide un principe fondamental. Étant donné que l'afflux d'aide pourrait poser des problèmes majeurs de gestion macroéconomique aux pays bénéficiaires, le FMI apporte sa contribution en étudiant attentivement les moyens d'aider les pays en développement à cet égard.

19. Le moyen le plus efficace de dégager des ressources additionnelles pour réaliser les OMD serait que les pays donateurs et les institutions multilatérales accroissent leur contribution à l'APD. Cependant, si la communauté internationale n'est pas en mesure d'augmenter l'aide au développement par les moyens existants, il conviendrait d'envisager d'autres mécanismes, notamment des modalités novatrices telles que celles de la Facilité de financement internationale (FFI) et des taxes mondiales. À la demande du Comité du développement, les services du FMI et de la Banque mondiale ont réalisé une étude sur l'état d'avancement de ces initiatives.⁷ Comme le note cette étude, il est essentiel que tout nouveau mécanisme de financement augmente le total de l'aide au développement au lieu de simplement remplacer les contributions actuelles. Certains des nouveaux mécanismes proposés pourraient peut-être accroître les volumes d'aide, pour peu qu'ils reçoivent un soutien politique suffisant, mais de nombreux obstacles opérationnels, en particulier sur le plan juridique, devraient être aplanis⁸.

⁷ *Moving Forward — Financing Modalities Toward the MDGs* (SM/05/104, 17/3/05).

⁸ *Aid Effectiveness and Financing Modalities* (SM/04/329, 22/9/04). Voir aussi *Moving Forward — Financing Modalities Toward the MDGs* (SM/05/104, 17/3/05).

D. Redéfinition des conseils de politique économique du FMI et renforcement de ses instruments

20. L'examen de la conditionnalité de 2004-05 du FMI a permis de tirer d'importantes enseignements au sujet des conseils de politique économique que le FMI donne aux États membres à faible revenu. En particulier, une plus grande attention doit être accordée aux effets des chocs exogènes sur l'ajustement extérieur et la viabilité de la dette, ainsi qu'au dosage approprié des financements pour les pays à faible revenu. Cette analyse sera complétée par l'examen en cours de la conception des programmes au titre de la FRPC. Ce dernier, qui sera soumis aux Conseils au milieu de 2005, portera sur les liens entre les institutions et la croissance, l'élaboration des politiques monétaire et budgétaire dans les pays qui sont parvenus à la stabilisation, et les problèmes de gestion macroéconomique posés par l'augmentation des apports d'aide. Un projet expérimental est déjà en cours, qui vise à établir différents scénarios macroéconomiques pour chaque pays en fonction de différentes projections des flux d'aide.

21. *Aide d'urgence en cas de catastrophe naturelle.* Le Conseil d'administration a décidé en janvier 2005 de subventionner l'aide d'urgence accordée en cas de catastrophe naturelle aux États membres pouvant bénéficier de la FRPC.⁹ Les États membres qui ont déjà reçu une aide d'urgence à la suite d'une catastrophe naturelle mais qui ne l'ont pas encore complètement remboursée pourront bénéficier de cette initiative, de même que les États membres frappés par le tsunami récent qui ont eu recours à cette aide. Pour aider ces derniers ainsi que les autres pays touchés par le tsunami, le FMI a procédé sans tarder à une évaluation des effets macroéconomiques de la catastrophe naturelle. Cela a aussi facilité la décision récente des créanciers du Club de Paris d'accorder un moratoire d'un an pour le service de la dette.

22. *Facilité pour l'ajustement aux chocs:* Les ministres ayant manifesté leur intérêt, diverses formules sont aussi à l'étude pour faciliter l'ajustement des pays à faible revenu sans accord FRPC en cas de choc exogène.

23. *Suivi post-programme et accès aux ressources du FMI:* En mars 2005, le Conseil d'administration a adopté une décision qui étend le suivi post-programme à l'utilisation des ressources de la FRPC.¹⁰ À la suite de la décision du Conseil d'administration visant à l'adoption de normes d'accès dégressif aux ressources de la FRPC dans le cadre d'accords successifs, des directives opérationnelles ont été élaborées, qui précisent les critères relatifs au panachage des ressources de la FRPC et du compte des ressources générales, ainsi qu'au relèvement du niveau de ressources prévu dans le cadre d'accords FRPC en cas de chocs.¹¹

⁹ *IMF Executive Board Approves Proposal to Subsidize Emergency Assistance for Natural Disasters for PRGF-Eligible Members*, Note d'information au public (NIP) n° 05/8, 27 janvier 2005.

¹⁰ *Extension of Post-Program Monitoring to Cover the Use of PRGF Resources* (SM/05/86, 14/3/05).

¹¹ *Operational Guidance Note on Access under the Poverty Reduction and Growth Facility* (SM/04/384, 10/11/2004).

24. *Envoi de signaux*: Pour faire en sorte que le FMI dispose des instruments nécessaires pour venir en aide aux États membres à faible revenu, il est important de comprendre comment il envoie des signaux aux pays, aux donateurs et aux marchés sur les politiques mises en oeuvre par ces États membres. Un document qui examine comment le FMI pourrait améliorer ses pratiques en la matière dans les pays à faible revenu est en cours de préparation et sera examiné après les réunions de printemps. Ce document, qui a été établi après une large consultation des donateurs et des pays à faible revenu quant à leurs besoins, fait le point des pratiques actuelles et de l'expérience acquise, et considère les possibilités d'amélioration, soit par la modification des arrangements existants ou par la création de nouveaux instruments. Un autre document en cours de préparation étudiera comment renforcer le rôle que joue le FMI dans la coordination de l'action des donateurs dans les pays à l'appui du DSRP.

25. *Besoins de financement de la FRPC*: Pour que la FRPC puisse continuer à disposer de ressources suffisantes pour faire face aux besoins futurs, des travaux sont en cours en vue d'estimer les besoins de financement de la FRPC au-delà de l'année 2006 et d'évaluer les ressources disponibles. Dans les deux cas, le résultat sera influencé par plusieurs considérations connexes, notamment la perspective de nouveaux allègements de dette au-delà de l'initiative PPTE et les propositions visant à créer de nouveaux instruments pour aider les pays à faible revenu. Le Conseil d'administration reviendra d'ici à la fin de l'année sur la question des besoins de financement futurs de la FRPC et sur les possibilités d'instaurer une FRPC autosuffisante.

E. Allègement et viabilité de la dette

26. De nouveaux progrès ont été accomplis dans la mise en oeuvre de l'initiative PPTE renforcée. Depuis septembre 2004, 4 nouveaux pays — Honduras, Madagascar, Rwanda et Zambie — ont atteint le point d'achèvement, ce qui porte à 18 le nombre de pays arrivés à ce stade. Pour permettre à un plus grand nombre de pays de bénéficier d'un allègement de dette au titre de l'initiative PPTE, les conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale ont décidé en septembre 2004 de proroger la clause de caducité automatique de cette initiative jusqu'à 2006 et de limiter l'application de l'initiative aux pays à faible revenu dont la dette atteignait un niveau intenable fin 2004. Le prochain rapport sur la mise en oeuvre de l'initiative contiendra une liste provisoire des pays qui répondent aux critères, l'objectif étant d'élargir le nombre de pays bénéficiaires tout en évitant de faire de cette initiative une facilité permanente.

27. Cependant, pour préserver les avantages potentiels des allègements de dette, compte tenu en particulier des besoins de financement actuels de nombreux pays à faible revenu, il sera essentiel d'aider ces pays à éviter de trop emprunter. Telle est la raison d'être du nouveau cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu que les conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale ont examiné pour la première fois l'année dernière. À l'époque, ils en ont approuvé les éléments clés, à savoir une analyse prospective normalisée des indicateurs de la dette et du service de la dette, une évaluation de la viabilité fondée sur des seuils indicatifs d'endettement à considérer en fonction des politiques mises en oeuvre, et une stratégie de financement cohérente. Depuis, les travaux se sont poursuivis sur la détermination détaillée des seuils à utiliser et les modalités de la collaboration entre les deux institutions pour parvenir à une évaluation commune de la viabilité. Des seuils d'endettement révisés et les modalités de la

collaboration entre le FMI et la Banque mondiale ont été approuvés lors de la réunion du Conseil du 11 avril 2005.

28. Au-delà, lors de la dernière Assemblée annuelle, les ministres ont invité le FMI à réfléchir à un nouvel allègement de dette et à son financement. Depuis lors, certains pays se sont dits disposés à fournir jusqu'à 100 % de l'allègement de dette multilatéral en considérant chaque cas individuellement. Lors d'un séminaire organisé en mars, le Conseil d'administration a examiné comment l'allègement de dette peut aider les pays à faible revenu à résoudre leurs problèmes et à avancer dans la réalisation des OMD. Un nouvel allègement apaiserait les craintes quant à la viabilité de la dette tout en attirant des financements additionnels pour la réalisation des OMD, et fournirait aussi des ressources prévisibles à un coût de transaction moindre. Cependant, un allègement de dette, qui n'est qu'un des moyens d'utiliser des ressources rares, affecte celles-ci en fonction des emprunts passés et non des politiques et des besoins actuels. Par conséquent, les avantages procurés par un allègement de dette doivent être considérés par rapport aux autres utilisations qui pourraient être faites de ces ressources rares. Les administrateurs ont souligné que le FMI ne devait accorder de nouvel allègement de dette que dans le contexte d'une initiative internationale plus large, sans compromettre les opérations de prêt futures de la FRPC et uniquement après s'être assuré qu'il disposera d'un financement suffisant. Cela est d'autant plus important que les engagements du FMI au titre de l'initiative PPTE ne sont pas encore entièrement financés.

IV. NÉGOCIATIONS DE DOHA ET MÉCANISME D'INTÉGRATION COMMERCIALE

29. L'aboutissement à brève échéance, avec des résultats ambitieux, des négociations commerciales du cycle de Doha demeure clairement l'un des facteurs qui contribueraient le plus à stimuler la croissance mondiale à moyen terme, y compris au profit des pays à faible revenu. Lors de la dernière Assemblée annuelle, les ministres ont insisté sur la nécessité de transformer en résultats concrets les accords-cadres de l'OMC. Depuis, le FMI a examiné les difficultés auxquelles heurtent ses membres sur le plan commercial ainsi que ses conseils en la matière.¹² L'aboutissement du cycle de Doha nécessite un engagement de la part des pays développés comme des pays en développement. Conscient du coût que pourrait représenter l'ajustement pour certains pays en développement et de la nécessité plus générale de mettre en place des politiques d'accompagnement appropriées, le FMI a considérablement renforcé ses activités dans le domaine de l'ajustement du secteur commercial.

30. Le mécanisme d'intégration commerciale (MIC) du FMI a été créé en 2004 pour fournir une aide financière aux États membres dont la balance des paiements est soumise à des tensions en raison des réformes commerciales multilatérales. Le Bangladesh et la République Dominicaine ont déjà reçu des concours du MIC et des discussions sont en cours avec plusieurs autres pays. Le FMI a aussi intensifié sa surveillance des pays vulnérables sur le plan commercial et continue de fournir son assistance technique dans ce domaine. Pour l'avenir, nous étudions la possibilité d'utiliser des tranches flottantes dans le cadre d'accords du FMI à l'appui de réformes

¹² *Review of Fund Work on Trade* (SM/05/47, 7/2/05), et *The Acting Chair's Summing-Up* (BUFF/05/45, 15/3/2005).

commerciales. Nous travaillons aussi avec nos partenaires du Cadre intégré pour renforcer encore celui-ci en tant que mécanisme permettant d'accroître l'aide accordée par les donateurs à l'appui de l'ajustement commercial tout en assurant l'appropriation des programmes par les pays et la coordination entre les donateurs.

V. VOIX ET PARTICIPATION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET DES PAYS EN TRANSITION

31. Le FMI continue d'avoir des consultations avec ses actionnaires en vue de parvenir au consensus nécessaire sur les dossiers essentiels que sont les quotes-parts, la voix et la participation des États membres. Lors de discussions récentes sur la stratégie à moyen terme du FMI, les administrateurs sont convenus que les dossiers de la voix et de la participation devaient rester des éléments centraux de cette stratégie et que la période de la 13^{ème} révision générale des quotes-parts offrirait une occasion importante de progresser sur ces questions. Étant donné que les avis et les points de vue des États membres diffèrent dans ces domaines, les administrateurs ont décidé que les membres du FMI devaient réfléchir sérieusement et dans un esprit de coopération au meilleur moyen de traiter ces questions. De nombreux administrateurs estiment que cela suppose aussi d'envisager la possibilité d'examiner diverses suggestions qui permettraient de progresser même en l'absence d'une augmentation générale des quotes-parts.